



Extension du bâtiment le Renard

INAUGURATION DU NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE

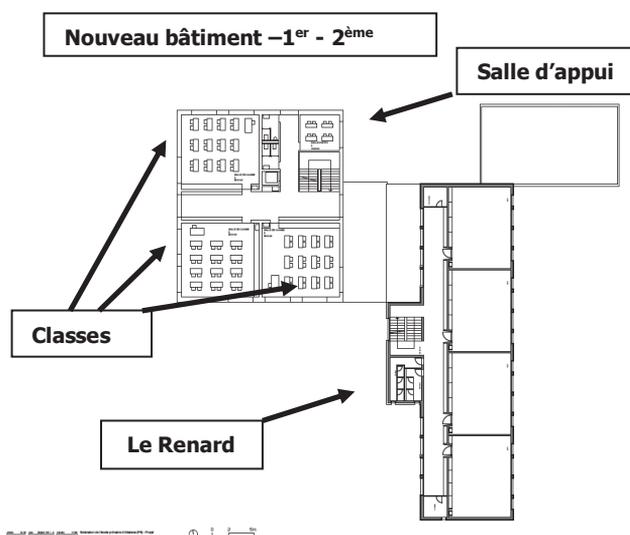
L'école primaire d'Attalens, le *Petit Prince*, a un nouveau visage. Après la construction de la salle de gym les Etoiles et du bâtiment le Mouton en 2011, l'extension du bâtiment le Renard a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2017.

La réalisation de ce nouveau bâtiment s'est déroulée entre le printemps 2015 et août 2017. L'ancien bâtiment le Renard a également subi quelques transformations, permettant de faire le lien avec le nouveau bâtiment.

Le projet a traité l'agrandissement de l'école par l'ajout d'un bâtiment distinct, relié au Renard par une liaison chauffée. Cette implantation a permis de créer symboliquement une entrée principale au site scolaire, côté rue de l'Eglise. Une liaison sur deux niveaux sert d'interface entre les bâtiments.



Deux entrées ont été aménagées : l'une côté rue et l'autre côté cour. De grands porte-à-faux servent de préau. Au rez inférieur se trouve une classe d'activités manuelles. 3 salles de classes et une salle d'appui ont pris place à chaque étage. Les travaux ont également permis d'aménager les bureaux de l'administration scolaire dans le bâtiment le Renard, à l'entrée côté rue. Les nouvelles classes sont équipées d'écrans interactifs (e-screen), qui permettent des modalités d'apprentissage originales.



Maintien du projet initial malgré des effectifs scolaires revus à la baisse

En 2013, avec le développement du village d'Attalens et l'entrée en vigueur prochaine du nouveau plan d'aménagement local (PAL), la nécessité d'un nouveau bâtiment scolaire était apparue comme une évidence, tous les locaux scolaires étant alors occupés. L'entrée en vigueur en 2014 des modifications de la loi sur l'aménagement du territoire est venue chambouler les estimations démographiques effectuées au préalable.



Certaines communes, comme Granges-Veveyse, ont vu leur projet d'aménagement territorial gelé pendant une période d'au moins cinq ans. A Attalens, les recours déposés sur la mise en zone de certaines parcelles ont également eu pour effet de bloquer le développement de ces terrains.

Ces éléments ont eu pour conséquence une diminution significative du nombre de classes nécessaires pour les prochaines rentrées scolaires. Le Conseil communal d'Attalens a néanmoins décidé de maintenir le projet initial, décidant le cas échéant d'affecter les classes supplémentaires à la création de locaux exigés par le

canton, par exemple : une bibliothèque scolaire, des salles d'activités créatrices ou encore des locaux pour l'accueil extrascolaire.

Le nouveau bâtiment scolaire a ainsi permis de libérer des locaux dans le bâtiment le Renard, où une cantine a pris place pour l'accueil extrascolaire.

Photos : M. Vincent Jendly



Rentrée scolaire 2017-2018

ECOLE

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à se rendre à l'école à pied. A ce titre, le système Pédibus constitue un accompagnement sûr, qui permet de développer une mobilité autonome des enfants.

Si des enfants doivent néanmoins être amenés à l'école en voiture, ils doivent être déposés au parking de la Condémine, les patrouilleurs scolaires assurant la sécurité du passage pour piétons de la route cantonale.

Nous rappelons qu'il est interdit de les déposer au parking du centre-village. Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.



Commune

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES - NOUVEAUTES

L'ancien atelier de couture (rue de Corcelles 68) est désormais à disposition des sociétés affiliées à l'USA (union des sociétés d'Attalens) ou proposé à la location pour les sociétés extérieures ou les particuliers.

Lors de grandes manifestations organisées dans les salles de gym les Etoiles et le Baobab, la salle polyvalente et l'ancien atelier de couture, la Commune peut mettre à disposition des chaises (402) et des tables (67).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune : www.attalens.ch rubrique vie locale / activités / locations.



Réalisation d'un terrain synthétique

TERRAIN DE SPORT DE LA CONDEMINE

Durant l'été, d'importants travaux ont été menés au terrain de sport de l'école afin de remplacer la pelouse naturelle par du gazon synthétique. Les sociétés sportives et l'école pourront jouer sur cette nouvelle surface à partir du mois d'octobre.

Le terrain, qui datait de 1977, n'avait pas subi de gros travaux d'entretien depuis 40 ans. La surface de jeu présentait régulièrement un mauvais état général en raison de la sur-utilisation du terrain par les écoles et les entraînements de foot.

Le principal avantage d'un gazon synthétique est qu'il permet une utilisation du terrain tout au long de l'année, y compris en hiver, et ceci par tous les temps, alors qu'un gazon naturel ne devrait pas être utilisé plus d'une quinzaine d'heures par semaine. Les terrains synthétiques de nouvelle génération sont non seulement résistants, mais également confortables pour les utilisateurs, principalement les enfants, et n'ont plus rien à voir avec les tapis en nylon d'autrefois.

L'installation d'un terrain synthétique représente certes un coût élevé, un montant d'environ Fr. 700'000.- ayant été nécessaire à sa réalisation. La durée de vie du gazon synthétique est ensuite estimée à environ 15 ans avant de devoir procéder à son remplacement. Le jeu en vaut cependant la chandelle, car l'augmentation du temps d'occupation permet de rentabiliser l'investissement.

De plus, comme il est possible d'économiser sur l'eau, les engrais, le marquage et l'entretien, les coûts d'exploitation d'un gazon artificiel se révèlent en moyenne trois à quatre fois moins chers qu'une pelouse naturelle.



Séance du Conseil général du 9 mai 2017

ACHAT DE LA PARCELLE RF 855 AU CENTRE DU VILLAGE



Lors de la séance du 9 mai 2017, le Conseil général a accepté à l'unanimité de procéder à l'achat de la parcelle RF 855, au chemin du Collège 1, pour la somme de Fr. 680'000.-. En y ajoutant les droits de mutation, les honoraires du notaire et les frais divers, le montant total de la transaction s'élève à Fr. 740'000.-. Pourquoi cet achat ? Le Conseil communal estime qu'une bonne politique d'aménagement du territoire nécessite la mise en œuvre d'une politique foncière active, qui repose sur la constitution et la gestion d'un patrimoine foncier communal.

Dans ce contexte, lorsque l'opportunité se présente, l'acquisition de terrains bien situés est impérative. Lorsque la parcelle 855, idéalement située au centre du village, a été mise en vente, le Conseil communal a approché les propriétaires qui ont accepté de la vendre à la commune.

L'acquisition de ce bien tombe à point nommé. D'une part, il permet à la Commune de consolider la cohérence de son patrimoine foncier au cœur d'Attalens. En effet, tous les terrains situés autour de la parcelle RF 855 sont déjà propriété de la commune. Bien que le Conseil communal n'ait pas encore décidé de l'affectation exacte de cette parcelle, il est certain que celle-ci servira à l'implantation de projets d'utilité publique. D'autre part, la propriété de cette parcelle est un atout qui devrait permettre une réalisation plus harmonieuse et mieux intégrée de la place du village.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur la séance du Conseil général, nous vous invitons à consulter le procès-verbal sur le site internet de la commune : www.attalens.ch



Personnel communal

ISABELLE GIRARDET – ASSISTANTE SOCIALE



ISABELLE GIRARDET

Assistante sociale

Service social de la Basse-Veveyse

Mon origine

Je suis originaire de Broc où j'ai passé mon

enfance. Après mon diplôme de commerce, j'ai suivi l'école d'études sociales à Lausanne où j'ai obtenu mon diplôme d'assistante sociale et d'animatrice en 1998. Je suis mariée et maman d'un petit garçon et j'habite à Châtel-St-Denis.

Ma trajectoire professionnelle

Après avoir achevé ma formation, j'ai toujours travaillé comme assistante sociale. J'étais

auparavant conseillère en insertion socio-professionnelle pour des personnes n'ayant pas droit au chômage.

Ma nouvelle fonction

Après avoir travaillé toute ma carrière dans le canton de Vaud, je souhaitais me rapprocher de mon lieu de domicile.

En plus d'intégrer une nouvelle structure, changer de canton constitue un défi supplémentaire. Même si les principes généraux de l'aide sociale sont similaires, la mise en œuvre diffère cependant entre les cantons.

Mes passions

J'apprécie la musique, plus particulièrement le chant. Après avoir chanté durant de nombreuses années dans des chœurs, je poursuis aujourd'hui ma passion en prenant des cours de chant.

J'aime également me balader dans la nature, plus particulièrement en montagne.



Personnel communal

SABRINA MILLASSON – SECRETAIRE COMPTABLE



SABRINA MILLASSON

Secrétaire comptable

Administration communale

Mon origine

J'ai passé mon enfance dans la région de

Lausanne où j'ai effectué ma scolarité. Je suis mariée et maman de deux garçons. Mon mari, originaire de Châtel-St-Denis, a grandi à Attalens. Nous nous y sommes installés en 2000.

Ma trajectoire professionnelle

Après avoir effectué un apprentissage d'employée de commerce, j'ai travaillé durant 10 ans dans une société informatique.

A partir de 2004, j'ai occupé le poste de boursière communale à la commune de Palézieux, devenue ensuite la commune d'Oron. J'y travaille toujours à 40%. A l'époque, j'ai dû apprivoiser cette nouvelle fonction en suivant des cours de comptabilité communale, un domaine que je ne connaissais pas du tout.

Ma nouvelle fonction

Les enfants grandissant, je souhaitais augmenter mon taux d'activité. Ce nouveau poste m'a permis de répondre à cette attente tout en me donnant l'opportunité de travailler dans ma commune de domicile.

Mes passions

Je profite encore des sorties et de voyages en famille avec mes deux garçons adolescents. J'ai la chance de pouvoir profiter d'un grand jardin où légumes et fleurs se côtoient. Je ne suis pas du tout sportive ! Par contre, j'aime beaucoup lire et réaliser des projets de décoration, car j'apprécie l'aménagement intérieur.



Personnel communal

BARBARA BERGMANN-JORDIL — AGENTE DE PROPRETÉ



BARBARA BERGMANN-JORDIL

Agente de propreté

Service de conciergerie

Mon origine

Je suis née en 1969. J'ai passé une partie de

mon enfance à Granges avant d'emménager à Attalens, où j'ai suivi toute ma scolarité. J'ai ensuite effectué un apprentissage de dessinatrice en chauffage. Je suis mariée depuis 25 ans et maman de deux enfants, aujourd'hui adultes. J'habite à Châtel-St-Denis depuis 26 ans.

Ma trajectoire professionnelle

J'ai une expérience professionnelle plutôt variée. Après mon apprentissage, j'ai travaillé

durant 2 ans dans ce domaine d'activité. J'ai ensuite effectué du travail de bureau dans une entreprise durant 4 ans. Puis j'ai occupé le poste de concierge à l'école du Bourg à Châtel-St-Denis durant 5 ans. Enfin, j'ai travaillé pour le réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) de 2003 à 2011, dans un premier temps comme aide au foyer, puis après avoir pris des cours, comme auxiliaire de santé, de 2011 à 2017.

Ma nouvelle fonction

Agente de propreté à 50% à l'école, après avoir parcouru la Basse-Veveyse en tous sens durant 14 ans, la perspective d'avoir un seul lieu de travail me réjouit.

Mes passions

Bien que mes enfants soient grands, il est essentiel pour moi de préserver un bon contact avec eux.

Durant mes loisirs, je suis heureuse de pouvoir être dehors et profiter de la nature avec mon chien. Je suis aussi férue de mots fléchés.



Personnel communal

VALENTIN PAULI — EMPLOYÉ DE VOIRIE



VALENTIN PAULI

Employé de voirie

Service de voirie

Mon origine

Je suis né en 1987. Je viens d'Attalens où j'ai grandi. J'habite actuellement les Paccots. J'ai

effectué un apprentissage de forestier-bûcheron à la corporation forestière de la Basse-Veveyse.

Ma trajectoire professionnelle

Après mon apprentissage, je me suis orienté vers le paysagisme. J'ai ainsi travaillé durant 3 ans chez un paysagiste à Lausanne. Je me suis ensuite mis à mon compte dans ce domaine en 2012, alors que j'avais 25 ans.

Ma nouvelle fonction

Le travail que j'effectue à la commune, principalement l'entretien des espaces verts, est similaire à celui que j'exerçais comme indépendant, mais avec des horaires bien définis ! L'hiver, je participerai également aux travaux de déneigement.

Mes passions

Même si je me sens proche de la nature par mon métier, durant mes loisirs, j'ai une passion pour tous les sports mécaniques, plus particulièrement la moto.



Commune

DECHARGE DE CLOS-COLLIARD



Les travaux préparatoires en vue de l'exploitation d'une décharge ont débuté à Vuarat au lieu-dit Clos Colliard. Le permis d'exploitation a été délivré au mois de mai par le canton. L'aménagement de la décharge nécessite la réalisation d'une route d'accès et d'une place de pesage provisoires.

Des matériaux d'excavation et de la terre non polluée y seront déposés selon les horaires d'ouverture d'une entreprise. La décharge sera accessible uniquement par la route cantonale

Châtel-St-Denis – Bossonnens et par la route communale de Vuarat en provenance de Remaufens.

Le volume d'exploitation de la décharge est d'environ 220'000 m³. Sa durée d'exploitation est estimée entre 6 et 12 ans avec un rythme de remblayage annuel de 18'000 à 37'000 m³.

La décharge sera exploitée par phases faisant chacune l'objet d'une autorisation du canton. A la fin d'une étape celle-ci sera remise en état et à disposition de l'agriculture, afin de limiter les surfaces ouvertes. Au terme de l'exploitation, les terrains remis en état retrouveront leur vocation agricole.



Commune

FIN DU DENEIGEMENT DES ROUTES ET PLACES PRIVÉES

Durant plusieurs années, le service de voirie communal a effectué contre rémunération le déneigement des chemins et places privés pour les propriétaires qui le souhaitent.

Suite à l'augmentation constante de la population et compte tenu des difficultés rencontrées lors du déneigement, le Conseil communal a décidé de mettre fin à ce service, ceci dès l'hiver 2017-2018.

Il incombera par conséquent à chaque propriétaire de déneiger son chemin et/ou sa place privé(s). L'administration communale peut mettre à votre disposition une liste non exhaustive d'entreprises régionales effectuant ce travail.



Taille en bordure de route - Pyrale du buis et feu bactérien

ARBRES, ARBUSTES ET HAIES VIVES

Taille des arbres en bordure de route

Avec l'arrivée de l'automne, nous rappelons que les haies doivent être entretenues, et plus particulièrement en bordure de route. En effet, la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler chaque année les arbres, arbustes et haies vives *bordant les voies publiques avant le 1^{er} novembre*. Passé cette date, les services communaux pourront procéder à la taille sur le domaine privé aux frais des propriétaires et selon le tarif fixé par le Conseil communal.

Haies : sur les tronçons rectilignes, les branches des haies doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la route et ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité.

Arbres : aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m.

Pyrale du buis et feu bactérien -mesures à prendre

Si l'un de vos buis est atteint de la pyrale du buis, celui-ci doit être éliminé. **Vous ne devez pas le mettre au compost**, mais l'amener à la Compostière de la Coulette à Belmont où il sera brûlé.

Si vous pensez que l'un de vos arbres est atteint du feu bactérien, contactez le service de l'édilité qui se chargera de son élimination. De plus amples informations sur la pyrale du buis et le feu bactérien vous seront communiquées prochainement sur le site internet de la commune.